



Mon ex copain demande remb. Des cadeaux

Par **Gigigigi**, le **15/02/2021** à **01:25**

Ni maries. Ni pacsés. En union libre avec mon copain depuis 3 ans...nourrit loge blanchit chez moi dans ma maison. Gratuitement

Ne payait rien...m.a acheté des meubles en cadeau dans lesquels il a vécu comme moi. On vient de se séparer. A son propre appart à lui. mais vivait chez moi. Me demande remboursement des meubles qu'il m'a achetés en cadeau. En disant que je me suis enrichie...et En me menaçant de tribunal dois je lui rembourser ces cadeaux. Merci de me répondre

Par **Gigigigi**, le **15/02/2021** à **01:30**

Question déjà posée plus tôt mon ex copain vivait dans ma maison. loge. blanchit. Nourri depuis 3 ans on s'est séparé. Il a un appartement il n'est pas à la rue...Me demande de lui rembourser des meubles qu'il m'a offerts en cadeau. Veux que je lui rembourse avec les frais d'installation qu'il a fait. la main d'œuvre plus les meubles??? Dois je le rembourser. Les cadeaux ne sont pas acquis. Me dit qu'il a les factures et va me mettre au tribunal. merci de votre réponse.

Par **youris**, le **15/02/2021** à **10:17**

bonjour,

comme disent les enfants, donner c'est donner, reprendre c'est voler.

les cadeaux ne se remboursent pas, sinon ce ne sont pas des cadeaux.

qu'il possède les factures des cadeaux n'est pas un argument, quand on fait un cadeau, il est rare qu'on donne la facture avec.

est-ce qu'il vous payait quelque chose pour son hébergement dans votre maison ?

laissez-le faire sa procédure au tribunal s'il en a envie.

Salutations

Par **JURICHARD**, le **15/02/2021** à **13:50**

Bonjour,

A-t-il gardé avec les preuves d'achat du mobilier (factures, bons de commande) ? Et même si c'est le cas, il n'a pas le droit de prétendre sur des biens qui se trouvent chez vous. Donc de ce côté rien à craindre, à vous de faire appel au forces de l'ordre si ses demandes deviennent menaçantes.